



Bern, le

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Introduction des documents d'identité biométriques:
Modification de l'ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents
d'identité des ressortissants suisses (ordonnance sur les documents
d'identité, OLDI; RS 143.11).
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

1. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP), le 18 juin 2008, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés.
2. Vous trouverez en annexe, pour avis, la version révisée de l'ordonnance sur les documents d'identité et les explications qui s'y rapportent. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.
3. Nous vous demandons de bien vouloir prendre position sur l'ordonnance sur les documents d'identité révisée et sur le rapport explicatif qui l'accompagne.

Comme il a déjà été mentionné dans les courriers du Secrétaire général du DFJP du 21 mars 2007 et du 15 août 2007 adressés aux départements cantonaux compétents, nous souhaitons à nouveau vous rendre attentifs à la grande importance que revêtent les enregistrements effectués ultérieurement dans INFOSTAR. En effet, plus le nombre de personnes déjà enregistrées dans INFOSTAR lors de l'introduction définitive du passeport biométrique sera élevé, plus la procédure d'établissement sera efficace pour les cantons.
4. La procédure de consultation prend fin le **10 octobre 2008**.

5. Veuillez faire parvenir votre prise de position à l'adresse suivante:
Office fédéral de la police fedpol, Monsieur Philipp Bättig, Nussbaumstrasse 29,
3003 Berne, 031 322 42 47, philipp.baettig@fedpol.admin.ch.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d
VD, NE, GE, JU: f
BE, FR, VS: d, f
GR: d, i
TI: i
- liste des organisations consultées (d, f, i)